

MAP – CARTES ET PUBLICATIONS AÉRONAUTIQUES

2.0 INFORMATION AÉRONAUTIQUE – CARTES ET PUBLICATIONS VFR

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 GÉNÉRALITÉS

L'information aéronautique se présente en deux parties. La première est constituée des renseignements généraux nécessaires avant le vol et la seconde, des renseignements qui servent à préparer un vol donné et à effectuer la navigation. Ces deux parties sont identifiées dans le présent document par « information pré-vol » et « information en vol ».

1.2 INFORMATION PRÉ-VOL

L'information pré-vol se retrouve dans les publications suivantes :

- L'AIM de TC (TP 14371F)
- AIP Canada* (OACI)
- Règlement de l'aviation canadien (RAC) (TP 12600F)
- Manuel des espaces aériens désignés (DAH) (TP 1820F)

L'AIM de TC est disponible à l'achat ou l'abonnement. Deux éditions sont publiées par année. Les autres publications sont en vente tel que mentionné dans la Section MAP 7.0.

1.3 INFORMATION EN VOL

L'information en vol se retrouve dans les publications suivantes :

- Supplément de vol Canada (CFS)
- Canada Supplément hydroaérodromes (WAS)
- Canada Air Pilot (CAP)
- Cartes en route
- Cartes aéronautiques

Les NOTAM permettent de diffuser les changements temporaires apportés aux cartes aéronautiques ou aux publications d'information de vol connexes et d'aviser des modifications permanentes en attendant que les cartes puissent être mises à jour (voir MAP 5.0). Le système d'avis verbaux combiné ou non à un autre moyen d'information est utile pour diffuser des changements fréquents d'importance régionale.

L'information en vol traite d'une part des vols VFR et d'autre part des vols IFR.

2.1 GÉNÉRALITÉS

En plus de l'AIM de TC et de l'*AIP Canada* (OACI), l'information aéronautique VFR comprend les cartes aéronautiques de navigation VFR (VNC), les cartes de région terminale VFR (VTA), le *Supplément de vol Canada* (CFS) et le *Canada Supplément hydroaérodromes* (WAS). Les renseignements se rapportant à la partie en route d'un vol sont imprimés sur les cartes aéronautiques. Il s'agit de renseignements portant sur :

- a) la topographie;
- b) l'hydrographie;
- c) les aérodromes;
- d) les aides à la navigation;
- e) les voies aériennes et les autres espaces aériens contrôlés; et
- f) les dangers en route que présentent :
 - (i) les espaces aériens consultatifs,
 - (ii) les espaces aériens réglementés, et
 - (iii) les obstacles.

Le territoire canadien est couvert en totalité par VNC (échelle de 1:500 000) tel que décrit dans l'index des cartes aéronautiques actuelles du Canada (voir l'article 2.2 de la section MAP).

D'autres renseignements nécessaires pour les vols VFR mais qui ne peuvent être présentés sur les cartes de vol à vue sont inscrits dans le CFS.

Les renseignements présentés dans le CFS confirment et complètent ceux présentés sur les cartes de vol à vue qui couvrent tout le Canada et certaines destinations sur l'Atlantique Nord. Le CFS comprend des renseignements portant sur :

- a) les aides à la navigation propres à l'aéroport;
- b) la situation actuelle de chaque aéroport;
- c) les installations et les services disponibles aux aéroports;
- d) les numéros de téléphone nécessaires à la préparation des vols; et
- e) les procédures générales.

Le CFS comprend également un croquis détaillé des aérodromes.

Pour répondre aux besoins opérationnels spéciaux de certains aéroports à circulation très dense dont l'organisation de l'espace aérien est complexe, des VTA (échelle 1:250 000) ont été publiées. Ces VTA sont disponibles pour Vancouver, Edmonton/Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Montréal.

2.2 INDEX DES CARTES AÉRONAUTIQUES DU CANADA

L'index ainsi que la liste des cartes aéronautiques actuelles (VNC et VTA) du Canada sont disponibles sur le Web à l'adresse suivante : www.navcanada.ca/, sous la rubrique « Produits d'information aéronautique ».

Cette liste est mise à jour mensuellement. Si vous n'avez pas accès au site Web de NAV CANADA, vous pouvez toujours contacter un des concessionnaires autorisés. La liste des concessionnaires autorisés apparaît à la section « Planification » du CFS.

2.3 MISE À JOUR DES CARTES AÉRONAUTIQUES DU CANADA

Les cartes aéronautiques ne sont pas révisées et réimprimées selon un cycle régulier, bien que ce soit là un objectif à long terme. Les plans actuels prévoient la mise à jour des cartes de chaque série de façon que les bases topographiques des cartes qui couvrent les zones les plus fortement peuplées soient révisées et reproduites tous les 2 ans, et que l'information aéronautique soient mise à jour tous les ans. Quant aux régions moins peuplées, les cartes topographiques sont révisées tous les 5 ou 6 ans et les cartes aéronautiques, tous les 2 ou 5 ans selon l'endroit au Canada. Les cartes nécessitant des mises à jour pendant ces révisions sont corrigées et réimprimées.

2.4 DONNÉES DE MISE À JOUR DES CARTES VFR

La section « Données de mise à jour des cartes VFR » du CFS sert à signaler aux utilisateurs des cartes VFR quels sont les nouveaux renseignements aéronautiques importants concernant les cartes aéronautiques en vigueur. Ces renseignements sont ceux qui touchent la sécurité des vols VFR, p. ex., les obstacles, les espaces aériens réglementés et consultatifs, les dynamitages, les câbles aériens et les nouvelles zones de contrôle (ou révisées). Ces renseignements, qui doivent être reportés sur les cartes aéronautiques, sont annoncés dans les NOTAM jusqu'à ce qu'ils soient publiés dans la section « Données de mise à jour des cartes VFR » du CFS. Par la suite, le NOTAM est annulé. Lorsqu'une carte aéronautique est révisée, tout renseignement inscrit dans la section « Données de mise à jour des cartes VFR » du CFS est reporté sur la carte et rayé du CFS.

Cette méthode, qui consiste à faire passer les renseignements VFR importants des NOTAM à la section « Données de mise à jour des cartes VFR » du CFS, puis aux cartes aéronautiques elles-mêmes, fournit aux utilisateurs VFR un

service d'information aéronautique complet, immédiat et facile à utiliser. Pour ce qui est de la préparation de leur vol et de la navigation en vol, les pilotes VFR devraient consulter un CFS à jour et une VNC couvrant la route prévue. Pour les vols à l'intérieur de zones de circulation intense, ils devraient également obtenir une VTA à jour. Pour obtenir de l'information pré-vol, les pilotes VFR devraient consulter un exemplaire à jour de l'AIM de TC (TP 14371).

Dès réception du CFS, le pilote doit vérifier la section « Données de mise à jour des cartes VFR » pour voir si de nouveaux renseignements importants ont été apportés aux cartes VFR qu'il utilise. Si, avant son départ, il consulte les NOTAM, il obtiendra toute l'information aéronautique essentielle qui pourrait modifier la préparation de son vol.

3.0 INFORMATION AÉRONAUTIQUE - CARTES ET PUBLICATIONS IFR

3.1 GÉNÉRALITÉS

L'information aéronautique IFR se divise en 2 « groupes », notamment les renseignements en route qui apparaissent sur les *Cartes de radionavigation de l'espace aérien inférieur* (basse altitude) et sur les *Cartes de radionavigation de l'espace aérien supérieur* (haute altitude) et les renseignements d'arrivée et de départ publiés dans le *Canada Air Pilot (CAP)* (7 volumes). Ainsi, tous les renseignements opérationnels qui s'appliquent précisément à la partie en route d'un vol se trouvent sur les cartes en route (aéroports, aides à la navigation, routes aériennes, voies aériennes, altitudes minimales en route, etc.) et tous ceux qui s'appliquent à l'arrivée et au départ (procédures d'approche aux instruments, de départ normalisé aux instruments et d'atténuation du bruit) sont publiés dans le CAP.

De plus, les cartes de région terminale IFR décrivent les régions terminales des plus grands aéroports nationaux. Ces cartes servent à faciliter la transition de la partie en route d'un vol à la partie arrivée, ou de la partie départ à la partie en route, aux aéroports dont l'organisation de l'espace aérien est relativement complexe. Elles contiennent que des renseignements aéronautiques déjà décrits sur les cartes d'approche ou de départ aux instruments et sur les cartes en route.

Les cartes en route et le CAP sont complétés et explicités par le *Supplément de vol Canada (CFS)*. Ce dernier comprend une liste des installations de tous les aéroports IFR et fait mention des installations et des services disponibles, notamment au sujet des télécommunications, des installations de navigation, des données radar ainsi que des procédures et des avis spéciaux. Le CFS contient les renseignements IFR nécessaires en vol qui ne se prêtent pas à une description sur les cartes en route ou à une insertion dans le CAP. Les diverses publications d'information aéronautique ne visent

qu'à remplir les fonctions particulières pour lesquelles elles ont été conçues, et ne doivent servir qu'à cette fin. Une description plus détaillée des cartes et des publications IFR est donnée ci-après.

3.2 PUBLICATIONS EN ROUTE

(Index au verso)

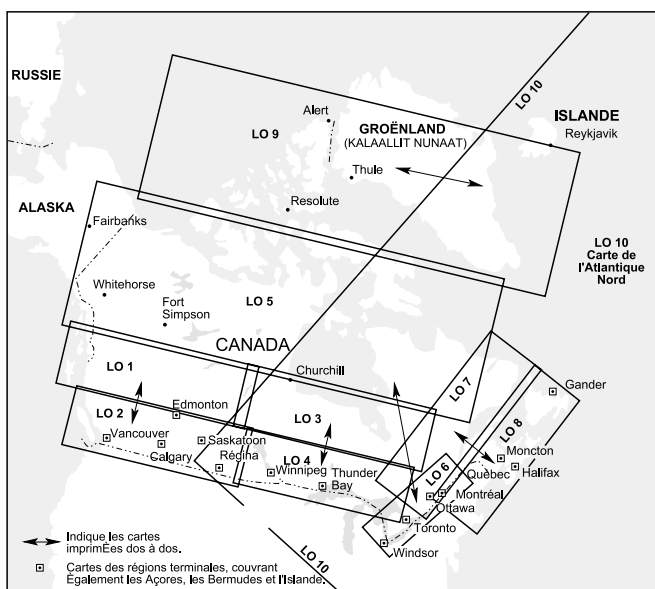
3.2.1 Espace aérien inférieur (basse altitude)

La publication *Cartes de l'espace aérien inférieur du Canada et de l'Atlantique Nord* comporte 10 cartes (5 feuilles recto verso) prévues pour être utilisées jusqu'à 18 000 pieds ASL exclusivement, dans l'espace aérien intérieur du Canada ainsi que dans l'espace aérien au-dessus des eaux internationales et des territoires étrangers, là où le Canada a accepté la responsabilité d'assurer les services de contrôle de la circulation aérienne.

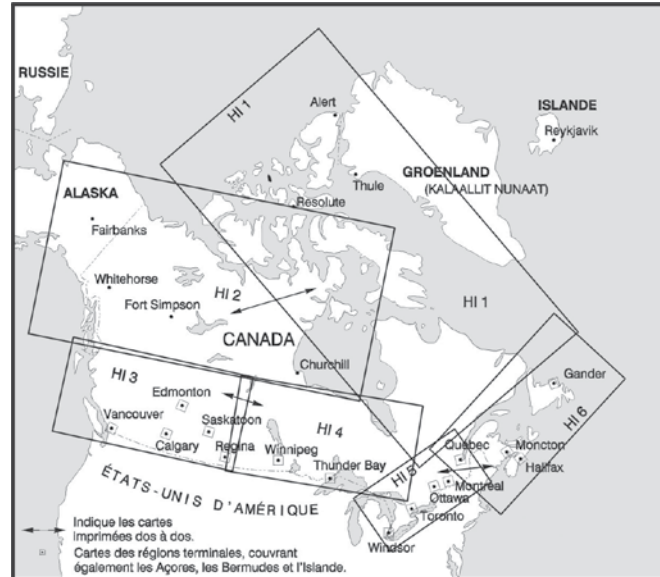
3.2.2 Espace aérien supérieur

Les *cartes en route – espace aérien supérieur* (HI) indiquent les aides radio à la navigation et l'information connexe, les voies aériennes de l'espace aérien supérieur, l'espace aérien à usage spécial et l'information sur les stations de communications indispensable au vol dans la structure de l'espace aérien supérieur. L'espace aérien couvert est celui qui s'étend au-dessus de 18 000 pieds ASL. Les *cartes en route – espace aérien supérieur* sont imprimées recto verso sur 3 volets et sont révisées tous les 56 jours.

INDEX DES CARTES DE RADIONAVIGATION EN L'ESPACE AÉRIEN INFÉRIEUR



INDEX DES CARTES DE RADIONAVIGATION EN ROUTE DE L'ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR



3.3 PUBLICATIONS TERMINALES

3.3.1 Cartes de région terminale

Il existe actuellement 19 cartes de région terminale reproduites sur feuille simple, imprimée recto verso. Elles sont utilisées jusqu'à 18 000 pieds ASL exclusivement dans l'espace aérien intérieur du Canada et dans l'espace aérien situé au-dessus des eaux territoriales et des pays étrangers, là où le Canada a accepté la responsabilité d'assurer le service de contrôle de la circulation aérienne. Des cartes couvrant les Açores, les Bermudes et l'Islande y sont présentées pour des fins militaires. L'index des cartes de radionavigation précise quelles sont les cartes de région terminale disponibles.

3.3.2 Procédures aux instruments en région terminale

Les procédures d'atténuation du bruit, de départ normalisé aux instruments et d'approche aux instruments à basse altitude sont publiées dans le CAP (7 volumes) et dans le GPH 200 (4 volumes) pour les pilotes militaires, lequel comprend aussi les procédures d'approche haute altitude aux instruments.

MAP

3.4 SUPPLÉMENT DE VOL – CANADA

Le *Supplément de vol-Canada* (CFS), tel que défini à MAP 2.1, appuie et complète les cartes en route, les cartes d'approche et indique toutes les aides à la navigation associées aux aérodromes, mentionnés au « Répertoire aérodromes/installations ». Il est divisé en six sections qui sont les suivantes :

- A. Section générale
- B. Répertoire des aérodromes/installations
- C. Planification
- D. Aides de radionavigation et de communications
- E. Données et procédures de vol militaire
- F. Urgence

3.5 RÉVISIONS DES PUBLICATIONS

Les cartes en route, les cartes de région terminale IFR, les procédures aux instruments en région terminale et le CFS sont révisés tous les 56 jours, à la date déterminée par le Service de régularisation et de contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques de l'OACI (AIRAC). Dans le cadre du système AIRAC, les modifications apportées aux règlements, procédures, installations et services sont planifiées si possible, de façon à prendre effet à tous les jeudis espacés de 56 jours.

Toutes les cartes d'approche aux instruments entrent en vigueur à l'une des dates du service AIRAC de l'OACI et portent cette date au recto. Les cartes révisées sont postées au plus tard le jeudi de la semaine qui précède la date d'entrée en vigueur, ce qui laisse au moins 7 jours pour la livraison.

La mise à jour de toutes les cartes et publications IFR en vigueur est assurée au moyen d'un NOTAM. Étant donné les risques évidents, il est fortement conseillé de ne pas utiliser des exemplaires périmés de cartes ou de publications IFR.

3.6 CARTES D'OBSTACLES D'AÉRODROMES – OACI, TYPE A

3.6.1 Généralités

Ces cartes ont été préparées pour certains aéroports utilisés par les exploitants de gros aéronefs. Elles donnent des renseignements détaillés sur les obstacles importants situés dans l'aire d'approche des pistes. Ces cartes sont nécessaires aux fins de la planification des vols. Seules les cartes énumérées sont valides; les autres sont constamment mises à jour. Veuillez communiquer avec NAV CANADA pour obtenir des renseignements sur les cartes les plus récentes.

3.6.2 Index des cartes d'obstacles d'aérodromes – OACI, type A (application des limites d'emploi des avions)

Les cartes sont disponibles auprès de :

NAV CANADA
Publications aéronautiques
Vente et distribution
C.P. 9840, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S8
Téléphone : 1 866 731-PUBS (7827)
Télécopieur : 1 866 740-9992
Courriel : aeropubs@navcanada.ca

Toutes les commandes faites auprès de NAV CANADA doivent être payées à l'avance. Les cartes coûtent 30 \$ CAN chacune, taxes en sus (la TVP et la TPS ne s'appliquent pas aux commandes provenant de l'étranger). Les paiements par chèque, mandat ou carte de crédit sont acceptés.

AÉROPORT	IDENT.	PISTE	N° DE PRODUIT	DATE DU SONDAGE	DATE D'EXPIRATION	N° D'ÉDITION
Int. de Calgary	CYYC	07/25	ICA0YYC07_25	décembre 2009	décembre 2014	2
		10/28	ICA0YYC10_28	décembre 2009	décembre 2014	2
		16/34	ICA0YYC16_34	décembre 2009	décembre 2014	2
Int. de Fredericton	CYFC	09/27	ICA0YFC09_27	avril 2007	avril 2012	1
Int. de Gander	CYQX	03/21	ICA0YQX03_21	janvier 2009	janvier 2014	2
		13/31	ICA0YQX13_31	janvier 2009	janvier 2014	2
Int. de Moncton/du grand Moncton	CYQM	11/29	ICA0YQM11_29	juin 2008	juin 2013	2
		06/24	ICA0YQM06_24	juin 2008	juin 2013	2
Int. de Montréal/Mirabel	CYMX	MX06_24	ICA0YMX06_24	novembre 2007	novembre 2012	2
		MX11_29	ICA0YMX11_29	novembre 2007	novembre 2012	2
Int. de Montréal/Pierre Elliott Trudeau	CYUL	06L/24R	ICA0YUL06L_24R	novembre 2007	novembre 2012	2
		06R/24L	ICA0YUL06R_24L	novembre 2007	novembre 2012	2
		10/28	ICA0YUL10_28	novembre 2007	novembre 2012	2
Int. de la ville de Québec/Jean Lesage	CYQB	12/30	ICA0CYQB12_30	novembre 2008	novembre 2013	2
		06/24	ICA0CYQB06_24	novembre 2008	novembre 2013	2
Int. de St. John's	CYYT	11/29	ICA0YYT11_29	avril 2007	avril 2012	2
		16/34	ICA0YYT16_34	avril 2007	avril 2012	2
Int. Toronto/Lester B. Pearson	CYYZ	06L/24R	ICA0YYZ06L_24R	juillet 2008	juillet 2013	2
		06R/24L	ICA0YYZ06R_24L	juillet 2010	juillet 2015	2
		15L/33R	ICA0YYZ15L_33R	juillet 2007	juillet 2012	2
		15R/33L	ICA0YYZ15R_33L	juillet 2006	juillet 2011	2
		05/23	ICA0YYZ05_23	juillet 2009	juillet 2014	2
Int. de Vancouver	CYVR	08L/26R	ICA0YVR08L_26R	décembre 2007	décembre 2012	2
		08R/26L	ICA0YVR08R_26L	décembre 2007	décembre 2012	2
Int. de Winnipeg	CYWG	13/31	ICA0YWG13_31	septembre 2009	septembre 2014	2
		18/36	ICA0YWG18_36	septembre 2009	septembre 2014	2

4.0 COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

4.1 RESPONSABILITÉ

Le ministre des Transports est responsable de l'évolution et de la réglementation en aéronautique, ainsi que de la supervision de toute question liée à ce domaine.

Le ministre des Transports a délégué la responsabilité de la collecte, de l'évaluation et de la dissémination de l'information aéronautique publiée dans l'*AIP Canada (OACI)*, le *Supplément de vol Canada (CFS)*, le *Canada Supplément hydroaérodromes (WAS)*, le *Canada Air Pilot (CAP)* et les cartes aéronautiques à NAV CANADA.

4.2 SYSTÈME DE CARTES DE CORRECTION

Un aspect important du système de collecte de renseignements est l'usage par les pilotes des cartes de correction incluses dans les diverses publications d'information aéronautique. Les usagers sont priés d'inscrire les renseignements demandés à l'endos de la carte. Toutefois, les modifications peuvent être expédiées directement au bureau régional concerné. (Voir les adresses des bureaux régionaux à GEN 1.1.)

5.0 NOTAM

5.1 GÉNÉRALITÉS

Un NOTAM est un avis donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service ou d'une procédure aéronautiques, ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes. Les NOTAM sont diffusés par téléimprimeur sur l'AFTN ou par avis verbal au moyen des installations de radiocommunications.

Les NOTAM servent à annoncer tout changement apporté aux cartes aéronautiques et aux publications d'information aéronautique.

Un NOTAM est établi et émis rapidement toutes les fois que les informations à diffuser ont un caractère temporaire et de courte durée, ou que des modifications qui ont de l'importance pour l'exploitation permanentes ou temporaires de longue durée sont apportées avec un bref préavis, sauf si ces informations contiennent un long texte ou des éléments graphiques.

NOTE : L'information de courte durée contenant un long texte ou des éléments graphiques est publiée dans un Supplément d'AIP Canada (OACI) (voir MAP 6.2).

5.2 DIFFUSION CANADIENNE DES NOTAM

Les NOTAM canadiens sont distribués aux FIC, aux FSS et aux exploitants d'aéronefs sur le réseau AFTN. La distribution est faite selon les besoins spécifiques des utilisateurs. Environ 210 fichiers NOTAM (indicateurs d'emplacement canadien à quatre lettres) se trouvent dans la base de données des NOTAM de l'espace aérien intérieur (voir l'article 5.6.8 de la section MAP pour plus de détails). Les quatre premiers caractères du texte NOTAM indiquent l'aérodrome, l'installation, le secteur d'activité ou l'obstacle pour lequel le NOTAM est diffusé.

5.3 DIFFUSION INTERNATIONALE DES NOTAM

Les NOTAM canadiens concernant les FIR CZQX, CZQM, CZUL et CZZY et requérant une diffusion internationale sont émis dans le cadre de la série A. Les NOTAM canadiens pour les FIR CZWG, CZEG et CZVR qui requièrent une diffusion internationale sont quant à eux émis dans le cadre de la série B.

Une liste numérique mensuelle des NOTAM canadiens à diffusion internationale en vigueur est envoyée automatiquement le premier jour de chaque mois.

5.4 CRITÈRES DE DIFFUSION DES NOTAM

Lorsque cela est possible, tout renseignement aéronautique qui nécessite la publication d'un NOTAM doit être diffusé au moins 5 heures à l'avance, sans toutefois dépasser 48 heures.

Dès que des renseignements concernant l'une des conditions suivantes s'imposent, un NOTAM est diffusé rapidement :

- a) mise en service, fermeture ou importantes modifications dans l'exploitation d'aérodromes ou de pistes;
- b) mise en service, retrait ou importantes modifications dans le fonctionnement des services aéronautiques (AGA, AIS, SCA, COM, MET, SAR, etc.);
- c) mise en service, retrait ou modification importante de la capacité opérationnelle des services de radionavigation et des services de communication air/sol y compris : interruption ou rétablissement du service, modifications de fréquences, changement des heures de service notifiées, changement d'indicatif, changement d'orientation (aides directionnelles), modification à la capacité de surveillance ou à l'emplacement des services de radionavigation ou des services de communication air/sol;
- d) mise en service, retrait ou modification importante d'aides visuelles;
- e) interruption ou remise en service d'éléments majeurs des dispositifs de balisage lumineux d'aérodrome;
- f) institution, suppression ou modification importante de procédures pour les services de navigation aérienne;
- g) apparition ou correction de défauts ou d'entraves majeurs dans l'aire de manœuvre;
- h) modifications et limitations dans la disponibilité de carburant, d'huile et d'oxygène;
- i) changements importants dans les moyens et services de recherches et de sauvetage;
- j) installation, retrait ou remise en service de phares de danger balisant les obstacles à la navigation aérienne;
- k) modifications apportées aux règlements et nécessitant des mesures immédiates (exemple : modifications apportées au *Manuel des espaces aériens désignés* [TP1820]);
- l) existence de dangers affectant la navigation aérienne (y compris obstacles, exercices militaires, manifestations aériennes, courses et activités majeures de parachutisme hors des emplacements promulgués);

- m) érection, suppression ou modification d'obstacles à la navigation aérienne dans les aires de décollage/montée, d'approche interrompue, d'approche ainsi que dans la bande de piste;
- n) institution ou suppression (mise en activité ou hors d'activité) de zones interdites, réglementées ou de service consultatif, ou changement de classification de ces zones;
- o) établissement ou suppression de zones ou de routes ou de parties de zones ou de routes;
- p) désignation, annulation ou changement d'indicateur d'emplacement;
- q) changements du niveau de protection normalement disponible à un aéroport aux fins du sauvetage et de la lutte contre l'incendie;
- r) apparition d'épidémies nécessitant des changements dans les règlements notifiés en matière de vaccination et dans les dispositions relatives au contrôle sanitaire;
- s) prévisions de rayonnement cosmique d'origine solaire, lorsqu'elles sont fournies;
- t) changement significatif de l'activité volcanique;
- u) rejet de gaz naturel ou de substances toxiques dans l'atmosphère. Il faut indiquer l'emplacement (y compris le rayon et les coordonnées), l'altitude et la direction du mouvement (dans la mesure du possible);
- v) établissement de missions de secours humanitaires, comme celles qui sont réalisées sous les auspices des Nations Unies, avec les procédures et/ou les limitations concernant la navigation aérienne;
- w) application de mesures d'exception à court terme en cas de perturbation générale ou partielle des services de la circulation aérienne ou des services de soutien connexes;
- x) indisponibilité des données météorologiques;
- y) autres circonstances importantes sur le plan de l'exploitation.

5.5 SOMMAIRES DES NOTAM

Les sommaires en langage clair et abrégé de tous les NOTAM actuellement en vigueur dans les FIR sont compilés et générés par ordinateur quotidiennement à des heures prédéterminées par le Bureau NOTAM international d'Ottawa. Ces sommaires, de même que les NOTAM de mise à jour, fournissent les renseignements les plus récents servant à la planification des vols et peuvent être transmis aux aéronefs en route, sur demande, par les services air-sol.

Les 4 types de sommaires se répartissent comme suit :

- a) *Sommaire de FIR* : sommaire en anglais incluant une liste alphabétique de tous les NOTAM valides dans la FIR;
- b) *Français (FR1)* : sommaire en français des NOTAM de la province de Québec, de la région de la capitale nationale, de la région de Cornwall (Ontario) et de la région Nord du Nouveau-Brunswick;
- c) *Généralités (GEN)* : sommaire en anglais des NOTAM d'intérêt général pour tous les utilisateurs;
- d) *Généralités (GEN-FR2)* : sommaire en français des NOTAM d'intérêt général pour les utilisateurs recevant les NOTAM en français.

Les NOTAM contenus dans les sommaires des FIR sont listés par ordre alphabétique selon le nom des aéroports ou des installations, et incluent les renseignements qui pourraient avoir des répercussions sur le vol en route et les aéroports. Les informations concernant les éruptions volcaniques devraient se trouver dans la partie « Généralités » du sommaire de la FIR.

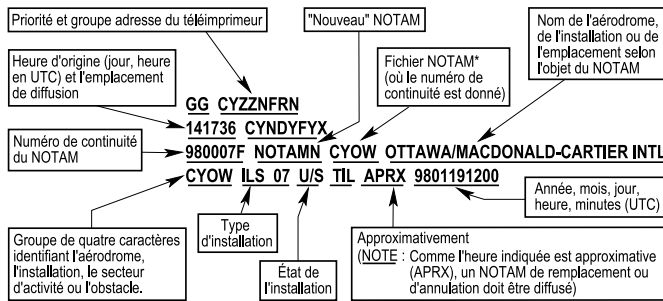
5.5.1 Heures de distribution des sommaires

Les sommaires sont émis quotidiennement tel qu'indiqué ci-dessous :

GANDER FIR/OCA... -0430Z QUOTIDIENNEMENT
 MONCTON FIR -0530Z QUOTIDIENNEMENT
 MONTRÉAL FIR -0630Z QUOTIDIENNEMENT
 TORONTO FIR -0735Z QUOTIDIENNEMENT
 WINNIPEG FIR -0830Z QUOTIDIENNEMENT
 EDMONTON FIR
 NORD DU 60N -0930Z QUOTIDIENNEMENT
 EDMONTON FIR
 SUD DU 60N -1030Z QUOTIDIENNEMENT
 VANCOUVER FIR -1130Z QUOTIDIENNEMENT
 SOMMAIRE FR1 -0715Z QUOTIDIENNEMENT
 SOMMAIRE GEN -0915Z SI NÉCESSAIRE
 SOMMAIRE GEN FR2 -1415Z SI NÉCESSAIRE

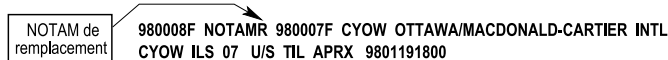
5.6 PRÉSENTATION DES NOTAM CANADIENS

5.6.1 Nouveaux NOTAM

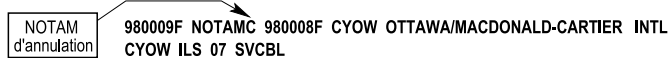


*Fichier NOTAM tel que publié dans la section PRÉP/VOL du CFS.

5.6.2 NOTAM de remplacement



5.6.3 NOTAM d'annulation



Certains éléments du NOTAM initial ou de remplacement apparaissent textuellement dans le NOTAM d'annulation pour s'assurer qu'il s'agit bien du même sujet.

5.6.4 NOTAM RSC/CRFI



5.6.5 NOTAM Interrogation/Réponse



5.6.6 Interrogation/réponse automatique – Base de données canadienne des NOTAM internationaux

Les usagers canadiens peuvent accéder aux NOTAM canadiens et aux NOTAM provenant d'États membres qui diffusent leurs NOTAM au Canada au moyen du mode interrogation/réponse automatique. Certains renseignements NOTAM d'origine non canadienne sont offerts aux usagers étrangers en mode interrogation/réponse par l'entremise de l'AFTN. Ces usagers seront normalement les bureaux NOTAM internationaux d'autres États membres.

Exemple :

GG CYZZQONI
011845 EGGNYNYX
NOTAM CYA2541/10

Un maximum de 4 demandes est autorisé dans un même message AFTN.

5.6.7 Destination de la réponse

Si les usagers désirent que la réponse soit envoyée à un autre télétype ou à un indicateur d'adresse AFTN pré-déterminé, les 8 lettres de l'adresse doivent être ajoutées au format interrogation/réponse immédiatement après « NOTAMQ ».

Exemples :

GG CYZZQONI
261855 EGGNYNYX
NOTAMQ EGZZOGXX A2541/98

GG CYZZQONI
011947 RJAAYNYX
NOTAMQ RJZZNAXX A0125/98

NOTE : Les États désirant de plus amples renseignements devraient communiquer avec :

NAV CANADA
Bureau NOTAM international
Installation combinée du SNA
1601, avenue Tom Roberts
C.P. 9824 Succ. T
Gloucester (Ontario) K1G 6R2 Canada

AFTN : CYHQYNYX
Tél. : 613-248-4000
Télec. : 613-248-4001
Courriel : notam@navcanada.ca

5.6.8 Fichiers NOTAM

Les fichiers NOTAM sont des indicateurs à quatre lettres sous lesquels les NOTAM relatifs à l'espace aérien intérieur canadien sont diffusés, classés et récupérés grâce au mode interrogation/réponse électronique. Il existe trois catégories de fichiers NOTAM :

a) Les NOTAM nationaux

Cette catégorie est utilisée pour les NOTAM d'intérêt général destinés à tous les utilisateurs. L'indicateur des fichiers NOTAM nationaux est CYHQ.

(b) Les NOTAM de FIR

Cette catégorie comprend les NOTAM qui ne sont pas associés à un aérodrome en particulier et ceux qui englobent deux sites ou plus de la même FIR. Ces NOTAM comportent aussi des renseignements se rapportant :

- à tout l'espace aérien de classe F,
- à toute restriction de l'espace aérien réglementé,
- aux exercices militaires,
- aux modifications apportées à des informations concernant des zones ou des routes aériennes,

MAP

- aux essais de modifications aux systèmes de l'ATS,
- aux éruptions volcaniques,
- aux fréquences PAL,
- aux fréquences RCO en route et aux installations de navigation qui ne sont pas énumérées sous un aérodrome en particulier dans la section Répertoire aérodromes/ installations du CFS ou du WAS.

Les indicateurs de fichiers NOTAM concernant les FIR sont : CZVR, CZEG, CZWG, CZYZ, CZUL, CZQM et CZQX.

NOTE : Selon les articles 601.15 et 601.16 du RAC, l'espace aérien aux abords des feux de forêts est défini comme espace aérien réglementé. Par conséquent, les NOTAM portant sur les feux de forêts, comme pour tout autre espace aérien réglementé, sont classés dans le fichier NOTAM de la FIR appropriée.

c) Les NOTAM d'aérodromes

À l'exception des NOTAM relevant de la catégorie des fichiers NOTAM nationaux ou des FIR appropriées, définis dans les sections ci-dessus, les NOTAM d'aérodromes décrivent, entre autres :

- les services,
- les installations,
- l'exploitation,
- les dangers et
- les activités

qui ont un intérêt particulier pour un aérodrome précis ou se produisant à 25 NM ou moins d'un aérodrome. Dans ce dernier cas, les NOTAM sont émis sous l'indicateur de l'aérodrome le plus près.

Les indicateurs de fichiers NOTAM d'aérodrome sont précisés dans la partie Préparation de vol (PRÉP/VOL) du Répertoire aérodrome/installations du CFS ou du WAS. Un indicateur de fichier NOTAM d'aérodromes peut être utilisé par plus d'un aérodrome.

Les NOTAM concernant les fréquences RCO d'Arctic Radio sont émis sous l'indicateur de fichier NOTAM CZNB.

NOTE : Les renseignements portant sur des situations se produisant à une distance de plus de 25 NM de tout aérodrome sont émis sous l'indicateur de fichier NOTAM de la FIR appropriée.

6.0 SUPPLÉMENTS D'AIP CANADA (OACI), CIRCULAIRES D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE ET AIRAC CANADA

6.1 GÉNÉRALITÉS

Les suppléments de l'AIP Canada (OACI) et les circulaires d'information aéronautique (AIC) peuvent être consultés et téléchargés à partir du site Web de NAV CANADA. Il est également possible d'accéder à ces documents grâce à l'hyperlien situé sur la page de l'AIM de TC du site Web de Transports Canada. Les suppléments de l'AIP Canada (OACI) et les AIC seront annulés, si nécessaire, tout au long de l'année. Le sommaire des suppléments de l'AIP Canada (OACI) et des AIC courants sera mis à jour régulièrement sur le site Web de NAV CANADA.

6.2 SUPPLÉMENTS D'AIP Canada (OACI)

Alors que les changements permanents sont publiés dans l'AIM de TC et l'AIP Canada (OACI), les changements temporaires de longue durée (trois mois ou plus) ayant une incidence sur l'exploitation, ainsi que les renseignements de courte durée qui contiennent un long texte ou des éléments graphiques, seront publiés sous forme de suppléments de l'AIP Canada (OACI). Les suppléments de l'AIP Canada (OACI) ne devraient pas être utilisés pour retransmettre une information qui relève davantage de l'AIM de TC ou de l'AIP Canada (OACI).

6.3 CIRCULAIRES D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

Les AIC contiennent des préavis relatifs à des changements importants apportés à la législation, à un règlement, à des procédures ou à des questions à caractère purement administratif dont le texte ne figure pas dans l'AIM de TC ni dans l'AIP Canada (OACI).

Une AIC sera émise chaque fois qu'il est souhaitable de diffuser :

- a) une prévision à longue échéance relative à des changements importants apportés à la législation, à un règlement, à des procédures et à des installations;
- b) des renseignements à caractère purement explicatif ou consultatif susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité aérienne;
- c) des renseignements ou des avis à caractère explicatif ou consultatif concernant des questions techniques, législatives ou purement administratives.

6.4 AIRAC CANADA

L'AVIS AIRAC Canada est un type d'avis que les services d'information aéronautique de NAV CANADA émettent chaque semaine pour notifier à l'avance les producteurs de cartes et d'information aéronautique des changements concernant le CDA, afin de s'assurer que tous les usagers de l'espace aérien canadien reçoivent la même information à la même date.

7.0 OBTENTION DE CARTES ET PUBLICATIONS AÉRONAUTIQUES

7.1 ÉDITION ET SERVICES DE DÉPÔT

Pour obtenir les publications suivantes, veuillez vous adresser à :

Édition et service de dépôt
TPSGC

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Tél. : 1-800-635-7943 ou 819-956-4800

Fax. : 1-800-565-7757 ou 819-994-1498

	N° de catalogue	Prix(1)(3)
Aircraft Technical Log: Section 1 – Airframe	T52-23-1-1987E	8,95 \$
Section 2 – Record of Installations and Modifications to Aircraft	T52-2365-2	5,95 \$
Section 4 – Propeller	T52-2365-4	7,95 \$
Section 5 – Component	T52-2365-5	9,50 \$
<i>Manuel des espaces aériens désignés (DAH)</i>	TP 1820F	*
* Offert gratuitement en format électronique sur le site Web suivant : www.navcanada.ca/ , (sous la rubrique « Produits d'information aéronautique »)		
<i>Règlement de l'aviation canadien (RAC)*</i>	T51-15F	595,00 \$
• On peut aussi se procurer une partie ou une sous-partie du RAC. Pour les prix relatifs à une partie ou à une sous-partie en particulier, communiquez avec les Éditions du gouvernement du Canada.		

Pour vous informer concernant nos programmes, nos services et la réglementation de l'Aviation civile, communiquez avec :

Le Centre de communications de l'Aviation civile

Amérique du Nord : 1-800-305-2059

Numéro local : 613-993-7284

Courriel : Services@tc.gc.ca

Télé. : 613-957-4208

- (1) Les prix sont sujets à changement sans préavis.
- (2) C/P = commande permanente. Les modifications sont envoyées automatiquement lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont payables sur réception de la facture. Le non-paiement annule l'envoi des modifications futures.
- (3) La taxe sur les produits et services (TPS) de 7 % doit être ajoutée.

Chaque commande doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat-poste libellé à l'ordre du *Receveur général du Canada*.

Ajoutez 30 % au prix des livres à expédier hors Canada, payable en devises canadiennes.

7.2 NAV CANADA

Achats à l'unité

Prix de détail suggérés :

VNC, VTA	16,50 \$ chacune
Cartes en route	6,00 \$ chacune
Étui en plastique pour cartes <i>Canada Air Pilot</i>	12,00 \$ chacun 20,00 \$ par volume
[copie gratuite du CAP GEN à l'achat d'un ou de plusieurs volumes du CAP]	
<i>Supplément de vol — Canada</i>	29,00 \$ chacun
<i>Canada Supplément hydroaérodromes</i>	45,00 \$ chacun

La distribution de cartes et de publications aéronautiques à l'unité est rendue possible grâce à un réseau de distributeurs et de fournisseurs dont la liste apparaît sur le site Web du Centre de vente et de distribution des publications aéronautiques de NAV CANADA à l'adresse www.navcanada.ca et dans la partie C du *Supplément de vol – Canada*. Pour connaître le distributeur le plus près de chez vous, vous pouvez également communiquer avec le Centre des publications aéronautiques au 1 866 731-PUBS (7827). Le prix des produits peut varier selon le distributeur.

7.2.1 Abonnement

L'abonnement aux cartes et aux publications suivantes (à l'exception du *Canada supplément hydroaérodromes*) comprend sept mises à jour (tous les 56 jours) :

Prix de détail suggérés :

Cartes en route	12,00 \$ chacune
<i>Canada Air Pilot</i>	45,00 \$ par volume
(Le CAP GEN est modifié au besoin et n'est pas nécessairement publié à chaque cycle de mise à jour. Une copie est gratuite à l'achat d'un ou de plusieurs volumes du CAP.)	
<i>Supplément de vol — Canada</i>	99,00 \$ chacun
<i>Canada supplément hydroaérodromes</i>	45,00 \$ chacun
(publié une fois par année)	

Il est possible de s'abonner aux cartes et aux publications mentionnées ci-dessus par l'entremise de NAV CANADA :

NAV CANADA
Publications aéronautiques
Centre de vente et de distribution
C.P. 9840, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S8

Tél. (sans frais) : 1-866-731-PUBS (7827)
Télé. (sans frais) : 1-866-740-9992
Télé. (local) : 613-744-7120
Courriel : aeropubs@navcanada.ca
Site Web : www.navcanada.ca
Magasin en ligne : <http://products.navcanada.ca>

Les prix n'incluent pas les taxes et peuvent être modifiés sans préavis. Des frais de manutention de 30 \$ pour le Canada et de 35 \$ pour les autres pays sont ajoutés à toute demande d'abonnement ou de renouvellement. Les cartes de crédit Visa, Mastercard et American Express sont acceptées et toutes les ventes sont définitives. Il faut prévoir 10 jours pour la livraison du premier numéro. Si vous n'avez pas reçu vos copies trois jours avant la date d'entrée en vigueur, veuillez communiquer avec le Centre de vente et de distribution des publications aéronautiques de NAV CANADA.

Pour obtenir des renseignements sur les produits, veuillez composer le 1-866-731-PUBS-(7827), visiter le site Web des publications aéronautiques de NAV CANADA à l'adresse <www.navcanada.ca> ou faire parvenir un courriel à <aeropubs@navcanada.ca>.

8.0 CARTES ET PUBLICATIONS POUR LES VOLS INTERNATIONAUX

8.1 GÉNÉRALITÉS

Le *Règlement de l'aviation canadien* (RAC), les procédures et les exigences douanières des pays étrangers peuvent différer de celles qu'on retrouve au Canada. D'une part, si l'on ne se conforme pas aux exigences douanières des pays étrangers, des retards et des embarras inutiles risquent de survenir. D'autre part, si l'on ne se conforme pas au RAC et aux procédures de ces pays, des quasi-abordages ou des accidents peuvent se produire. Par conséquent, les pilotes qui planifient leur vol vers d'autres pays doivent s'assurer qu'ils possèdent les renseignements aéronautiques les plus récents pour chaque pays concerné.

La plupart des pays publient un A.I.P. national, de même que des cartes et des publications aéronautiques semblables à celles utilisées au Canada. Pour connaître les adresses où l'on peut se procurer l'information aéronautique concernant les États étrangers, consulter le Doc 7383-AIS/503/87 de l'OACI, intitulé *Services d'information aéronautique assurés par les États*. Pour obtenir ce document, veuillez vous adresser au :

Groupe de la vente des documents
Organisation de l'aviation civile internationale
999, rue University
Montréal (Québec) H3C 5H7

Tél. : 514-954-8022
Télé. : 514-954-6769
Courriel : sales_unit@icao.int